

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/04/2019**

M. MARCHAL Jean-Marc, Maire	M. DIDIER Stéphane,
Mme GRILLET Mireille, 1ère adjointe,	M. DUCHANOY Patrick,
M. BRUYELLE Raymond, 2 ^{ème} adjoint,	Mme ELOY Sylvie, absente,
M. MOREL Dominique, 3 ^{ème} adjoint,	Mme GALLIEN Patricia, absente,
M. DUVAL Jean-Philippe, 4 ^{ème} adjoint,	Mme GERONDI Carine,
Mme BOUGIE Odile, conseillère déléguée,	M. LANGERON Etienne,
Mme BEAUREGARD Renée, absente,	M. THOUVENIN Ludovic.

Le conseil municipal était convoqué à 20 h 30.

Madame Renée BEAUREGARD, absente, a donné son pouvoir à Monsieur Stéphane DIDIER. Madame Patricia GALLIEN, absente, a donné son pouvoir à Madame Mireille GRILLET. Madame Sylvie ELOY, absente, n'a pas donné de pouvoir.

Madame Mireille GRILLET a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12/03/2019

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12/03/2019 est approuvé à l'unanimité.

Acceptation chèque GROUPAMA d'un montant de 2082,25€

Suite au choc d'un véhicule en date du 26/01/2019 qui a touché le poteau lumineux à la sortie du pont sur le Madon, cassé les panneaux indicateurs du département et s'est finalement arrêté contre les boiseries qui structurent le parterre de fleurs près du pont du Madon,

Après rencontre avec l'intéressé qui contestait avoir touché le poteau lumineux et en présence de l'expert de GROUPAMA, ce dernier a convaincu le chauffeur que l'état du poteau lumineux était bien lié au choc de son véhicule et qu'il serait obligé de régler les dégâts causés au poteau lumineux,

Après une vétusté déduite de 264,25€ et une franchise déduite de 296€, l'assurance GROUPAMA nous rembourse un montant de 2082,25€, ce qui nous permettra de remplacer le poteau lumineux (facture établie par la société SARL PARISSET pour un montant de 2642,50€),

Le conseil municipal a délibéré et voté à l'unanimité l'acceptation du chèque GROUPAMA d'un montant de 2082,25€.

Contrat de Prévoyance pour les employés communaux

Le conseil départemental de Meurthe et Moselle propose de souscrire à un contrat mutualisé qui permettrait de couvrir les risques encourus par les agents municipaux et de leur garantir un plein traitement en cas d'incapacité temporaire de travail et d'invalidité. Pour les 3 employés communaux, le montant mensuel s'élèverait à 57,90€ par mois, soit un total annuel de 694,80€ totalement pris en charge par la commune.

Le conseil municipal a délibéré et voté à l'unanimité la prise en charge par la commune du contrat de prévoyance pour les 3 employés communaux.

Adoption du compte administratif 2018 (commune de CEINTREY et assainissement)

- Adoption du compte administratif 2018 de la commune de CEINTREY

En 2018, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à : - 446 239,68€.

En 2018, les recettes de fonctionnement se sont élevées à : + 514 475,57€.

Soit un excédent 2018 de : + 68 235,89€.

Compte tenu de l'excédent des années précédentes (année 2017 reportée), soit un excédent 2017 de + 173 787,39€, l'excédent final 2018, en terme de dépenses de fonctionnement, s'élève à : + 242 023,28€.

En 2018, les dépenses d'investissement se sont élevées à : + 72 494,44€.

Elles comprenaient le remboursement des prêts pour un montant de 50 228€, l'installation et la mise en service d'un visiophone à la crèche pour un montant de 2100€, l'achat de panneaux de sécurité routière, de deux radars pédagogiques et de potelets pour la sécurisation des trottoirs pour un montant de 9907,30€, l'achat de grilles d'exposition pour l'école et la salle socio-culturelle Victorin Michel pour un montant de 704€, le remboursement à la commune de Voinémont pour la participation aux travaux de la Rue de la Chapelle pour un montant de 5326€.

En 2018, n'ont pas été réalisés la construction du trottoir de la route de Vézelize, l'enfouissement électrique et la pose de 6 candélabres toujours pour le trottoir de la route de Vézelize, l'achat du tracteur et de la table de ping-pong qui seront portés par le budget 2019.

En 2018, les recettes d'investissement se sont élevées à : + 70 335,41€.

Soit un déficit 2018 de : - 2159,03€ auquel s'ajoute le déficit reporté de 2017 d'un montant de - 37 023,16€, soit un déficit global en investissement 2018 de : - 39 182,19€.

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement (+ 242 023,28€), compte tenu du déficit d'investissement 2018 (- 39 182,19€), la commune clôt son budget 2018 avec un excédent de + 202 841,09€.

Le conseil municipal a délibéré et voté à l'unanimité l'acceptation du compte administratif 2018 de la commune de Ceintrey.

- Adoption du compte administratif « Assainissement » 2018 de CEINTREY

En 2018, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à : - 22 568,41€.

En 2018, les recettes de fonctionnement se sont élevées à : + 21 528,11€.

Soit un déficit pour l'année 2018 de - 986,30€.

Compte tenu de l'excédent 2017 reporté d'un montant de + 46 678,45€, l'excédent global 2018 pour le budget fonctionnement s'élève à : + 45 692,15€.

En 2018, les dépenses d'investissement se sont élevées à : - 146 769,08€.

En 2018, les recettes d'investissement se sont élevées à : + 22 030,33€.

Soit un déficit d'investissement 2018 de - 124 738,75€. Compte tenu de l'excédent d'investissement 2017 reporté d'un montant de +16 439,67, le déficit global d'investissement 2018 s'élève à -108 299,08€.

Entre l'excédent de fonctionnement 2018 de + 45 692,15€ et le déficit global d'investissement 2018 de - 108 299,08€, le budget assainissement 2018 de Ceintrey se clôture par un déficit de - 62 606,93€.

Le solde ne serait pas déficitaire si toutes les subventions prévues par l'Agence de l'Eau pour les études avaient été versées. Mais, tant qu'il n'y aura pas de zonage définitif, on ne pourra pas demander le solde des subventions de l'Agence de l'Eau pour les études.

Le conseil municipal a délibéré et voté à l'unanimité l'acceptation du compte administratif 2018 pour l'assainissement de la commune de Ceintrey.

Taux d'imposition des Taxes Directes Locales en 2018

La liste électorale « Bien vivre ensemble à Ceintrey » s'était engagée à ne pas augmenter les taxes locales directes durant tout le mandat.

Vous trouverez, ci-dessous, un tableau récapitulatif des taxes locales directes en 2018, fixant les taux communaux les taux départementaux et les taux nationaux. Il est aisé de constater que les habitants de Ceintrey ont bien été préservés par l'absence de hausse des taxes locales directes depuis 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter, pour l'année 2019, les taux des quatre taxes, conformément aux engagements électoraux de la liste « Bien vivre ensemble à Ceintrey ». Ces derniers demeurent fixés, comme vous pouvez le lire dans le tableau ci-dessous dans la colonne « commune ».

	Commune	Département	National
Taxe habitation	18.58	27.87	24.54
Taxe foncière (bâti)	12.13	18.65	21.19
Taxe foncière (non bâti)	22.45	27.50	49.67
CFE	18.62	--	26.43

Adoption du budget primitif 2019 (commune de CEINTREY et assainissement)

- Adoption du budget primitif 2019 de la commune de Ceintrey

Les dépenses de fonctionnement 2019 pour la commune de Ceintrey s'élèvent à : - 462 427,17 €.

Les recettes de fonctionnement 2019 pour la commune de Ceintrey s'élèvent à : + 494 288€.

Soit un solde prévisionnel positif de + 31 860,83€, avec un excédent de fonctionnement 2018 d'un montant de 202 841,09€.

Avec les dépenses de fonctionnement (- 426 427,17€), le virement à la section d'investissement (+228 201,92€) et une opération d'ordre de transfert en section (+ 6500€), le montant global des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 697 129,09€.

Les dépenses d'investissement 2019 pour la commune de Ceintrey s'élèvent à : + 307 452.11€.

Elles permettront d'assurer les dépenses programmées en 2018 et encore non réalisées : réalisation du trottoir le long de la route de Vézélise pour 55 300€, enfouissement électrique et pose de 6 candélabres le long de la route de Vézélise pour 30 000€, achat d'un nouveau tracteur pour 16 500€ et achat de la table de ping-pong pour 1655€.

Elles permettront également d'assurer les dépenses d'investissement programmées en 2019, à savoir : installation des feux rouges au centre du village, feux rouges liés à la vitesse, pour un montant de 20 000€, installation d'une vidéo-surveillance près de la salle Victorin Michel pour un montant de 16 000€, remplacement des ampoules de l'éclairage public par des LED pour un montant de 41 000€, solde des travaux rue de la Chapelle versé à la commune de Voinémont pour un montant de 2 663€. Les dépenses d'investissement permettront également le remboursement des prêts pour un montant de 50 228€.

Monsieur Jean Philippe DUVAL, 4^{ème} adjoint, pose une question sur la ligne 65 548 d'un montant de 118 000€.

Monsieur Dominique MOREL, 3^{ème} adjoint, président du syndicat interscolaire (SIS) de Ceintrey/Voinémont, répond que c'est la subvention versée pour la part de Ceintrey pour le fonctionnement du SIS. Ce qui représente environ 80% du budget du SIS. L'autre partie incombant à la commune de Voinémont.

Monsieur Jean Marc MARCHAL, maire de la commune, précise qu'est comprise également dans cette somme la subvention versée pour Familles Rurales pour le périscolaire sachant qu'une subvention supplémentaire exceptionnelle de 10 000€ leur a été allouée afin de pouvoir clore leur budget.

Monsieur Stéphane DIDIER demande si rien n'est prévu pour l'élargissement du chemin de la Ronde Fosse et où en sont les travaux sur l'assainissement.

Monsieur Jean Marc Marchal, maire de la commune, répond que les travaux d'élargissement seront faits en même temps que l'assainissement en 2020. Il précise également que les appels d'offres seront présentés d'ici une quinzaine de jours à Ceintrey/Voinémont, puis seront lancés les appels d'offre pour un début des travaux début septembre 2019 sur la station d'épuration.

Monsieur Jean-Marc MARCHAL, maire de la commune, a rencontré le syndicat des eaux de Pulligny en vue de l'enfouissement des différents réseaux, il n'y a pas de problème sur la canalisation d'eau.

Monsieur Stéphane DIDIER précise qu'il faudra changer les poteaux incendie qui sont en mauvais état.

Nous sommes en attente de la visite de la SAUR qui a maintenant cette compétence et non plus la commune et le SDIS qui assurait la surveillance.

Monsieur Jean Philippe DUVAL, 4^{ème} adjoint, précise que l'avantage avec la SAUR, c'est qu'ils connaissent bien le réseau d'eau.

Le conseil municipal a délibéré et voté à l'unanimité l'acceptation du budget primitif 2019 de la commune de Ceintrey

- Adoption du budget assainissement 2019

Les dépenses de la section d'exploitation s'élèvent en 2019 à : + 86 092,15€.

Les recettes de la section d'exploitation 2019 comprennent un montant de + 40 400€ (redevance taxe assainissement et taxe modernisation du réseau) et le solde du résultat d'exploitation 2018 pour un montant de 45 692,15€.

Le budget de la section d'exploitation est donc équilibré.

A compter de septembre 2019, les travaux relatifs à l'investissement vont démarrer, commençant en premier par la réalisation de la station d'épuration. La commune de CEINTREY porte ses propres travaux d'assainissement et les travaux mutualisés auxquels la commune de Voinémont participera à hauteur de 27%.

Les coûts qui vous sont présentés ci-dessous ont été estimés par le cabinet BEREST qui porte l'étude « assainissement » ; force est de constater que l'Agence de l'Eau a, pour sa part, réduit certains coûts.

Les travaux relatifs à l'assainissement de Ceintrey (travaux d'amélioration de la collecte, travaux de transfert des eaux usées, travaux d'élimination d'eaux claires parasites) s'élèvent à 436 000€ HT en 2019 et à 1 054 000€ HT en 2020, soit un total de 1 490 000€ HT. Les aides de l'Agence de l'Eau s'élèveront, pour les travaux d'assainissement de Ceintrey en 2019 et en 2020, à 673 000€. Il reste donc un solde à prendre en compte qui s'élève à 817 000€, ce qui nécessitera un crédit sur une longue durée.

Par ailleurs, ces travaux donnent lieu à une TVA (Taxe à la Valeur Ajoutée) qui s'élèvera à 298 000€ auxquelles s'ajoutent les aides de l'agence de l'eau pour un montant de 673 000€. Compte tenu des délais de remboursement de la TVA et de l'octroi des aides de l'Agence de l'Eau, la commune de Ceintrey engagera un crédit de 971 000€ sur 3/4 ans.

Les travaux mutualisés (travaux de transfert des eaux usées communs à Ceintrey et à Voinémont et construction de la station d'épuration) s'élèvent à 1 372 000€ HT. Les aides de l'Agence de l'Eau s'élèveront, pour les travaux mutualisés, à 910 000€. Il reste donc un solde à prendre en compte qui s'élève à 462 000€, ce qui nécessitera un crédit sur une longue durée.

Par ailleurs, ces travaux donnent lieu à une TVA qui s'élèvera à 274 400€ auxquelles s'ajoutent les aides de l'agence de l'eau pour un montant de 910 000€. Compte tenu des délais de remboursement de la TVA et de l'octroi des aides de l'Agence de l'Eau, la commune de Ceintrey engagera un crédit de 1 184 000€ sur 3/4 ans.

Finalement, pour les travaux pérennes d'assainissement restant à la charge de la commune de Ceintrey, le total (817 000€ HT et 462 000€ HT) s'élève à 1 279 000€ HT. Compte tenu que les appels d'offres vont bientôt être engagés et que nous ne pouvons appréhender totalement le coût de ces appels d'offres, le conseil municipal a décidé d'emprunter 1 400 000€ sur une durée de 25 à 40 ans, en lien avec la caisse des Dépôts et Consignations.

Pour la TVA (un total de 572 400€) et pour les aides de l'Agence de l'Eau (un total de 1 583 000€), la commune de Ceintrey engagera un crédit de 2 155 000€ sur 3/4ans auprès d'une banque.

Pour les dépenses d'investissement relatives aux travaux d'assainissement, le reste à réaliser en 2018 s'élève à 1 901 837,97€ auxquelles s'ajoute la proposition nouvelle au budget 2019 d'un montant de 1 624 562,03€, soit un total de + 3 634 699,08€ avec un solde négatif de 2018 de 108 299,08€. Pour les recettes d'investissement, compte tenu des crédits qui seront réalisés en 2019, le reste à réaliser en 2018 s'élève à 2 934 863,15€ à laquelle s'ajoute la proposition nouvelle au budget 2019 d'un montant de 2 521 96,85€, soit un total de + 5 456 827,00€, plus les opérations d'ordres.

Pour information, pour la première fois en 2019, il est possible de solliciter une subvention DETR (Dotation à l'Équipement des Territoires Ruraux) auprès de la préfecture pour l'assainissement, ce qui a été fait à la fois pour les travaux d'assainissement propres à Ceintrey et les travaux mutualisés. L'Agence de l'Eau nous a récemment appelé pour nous dire qu'en fonction de la dotation de subvention de l'état, il réduirait de moitié notre subvention : exemple, si l'état nous attribue 200 000€ de subvention, il réduirait la subvention de l'Agence de l'Eau de 100 000€. Le sénateur Jacquin m'a informé qu'à la dernière réunion relative aux subventions de la préfecture (DETR), des clarifications seraient demandées à l'Agence de l'Eau : nous sommes donc dans l'attente.

Le conseil municipal a délibéré et voté à l'unanimité l'acceptation du budget primitif « assainissement » 2019 pour les travaux de la commune de Ceintrey et les travaux mutualisés.

Monsieur Jean Marc MARCHAL, Maire de la commune précise que la Communauté de Communes du Pays du Saintois, ne prendra la compétence assainissement qu'en 2026.

Achat d'un immeuble situé 11 rue de Nancy à Ceintrey

La commune de Ceintrey souhaite à terme restructurer le centre-bourg du village, en y installant un espace commercial, un salon de coiffure, une maison médicale, des appartements locatifs et des places de parking. Pour ce faire, la commune a déjà acheté la maison BOEGLIN, située 17 rue de Nancy, et la maison SIMON, située 13 rue de Nancy. La commune de Ceintrey a été contactée pour acheter la maison située au 11 rue de Nancy à Ceintrey, maison qui comprend le salon de coiffure et un appartement de 145m². Le temps que toutes les maisons requises soient achetées, - il en reste encore deux -, il est proposé que le salon de coiffure reste sur place et que l'appartement soit loué. Cela pourrait donner lieu à une rentrée d'environ 12 000€ à 13 000€ annuellement, ce qui couvrirait un certain temps le crédit requis.

Monsieur Patrick DUCHANNOY, précise qu'il est important d'avertir les habitants de Ceintrey de notre projet et de son montage global.

Monsieur Jean Philippe DUVAL, 4^{ème} adjoint, souligne que ce sera un projet structurant sur du long terme et qu'il ne peut être abouti dans l'immédiat. Nous avons profité des opportunités de vente des maisons en exerçant notre droit de préemption.

Monsieur Jean Marc MARCHAL, maire, ajoute que ce sera un projet sur une dizaine d'années mais que dans l'immédiat, il serait peut-être intéressant de faire des parkings rue des Maix.

Madame Carine GERONDI, pose la question du financement.

Monsieur Jean Marc MARCHAL, maire, répond que ce sera un crédit dont les mensualités seront couvertes par les locations.

Le conseil municipal a délibéré et voté (12 POUR et 1 abstention) l'accord pour l'achat de la maison située 11 rue de Nancy à Ceintrey.

Rénovation de l'éclairage public par installation de LED

Le Maire informe le conseil municipal qu'une proposition a été faite par une entreprise (C2EPRIME/DIRECT ENERGIE) pour un coût gratuit de remplacer différentes ampoules internes aux bâtiments communaux : remplacement de 38 ampoules par des luminaires d'éclairage général à modules LED pour un coût de 91,20€ et remplacement de 63 ampoules par des Tubes à LED à éclairage hémisphérique pour un coût de 249,48€. Cela a été totalement gratuit pour la commune, car compensé par la Prime CEE (Certificat d'Economie d'Energie). Cela permettra de réduire la consommation d'électricité.

La commune a également été sollicitée pour remplacer son éclairage public par des ampoules LED. Elle avait déjà bénéficié d'une offre d'EIFFAGE ENERGIE pour un montant de 40 792,80€. Elle a une seconde proposition qui remplacera les 85 candélabres publics par des ampoules LED pour un montant de 35 079,60€, tout en régularisant les 3 armoires d'éclairage public avec des horloges astronomiques et des antennes pour radio synchronisation de l'ensemble de l'éclairage public au sein de la commune, ce pour un montant de 1 218€, soit un total de 36 297,60€.

Le remplacement par des LED de l'éclairage public diminuera la consommation de 67%. Avec un abaissement de 30% de l'éclairage public, la nuit de 23h à 5h du matin, la diminution de la consommation pourrait atteindre les 87%. Le pays « Terres de Lorraine » s'engage à faire une avance de trésorerie pour la commune pour porter cette opération. Le maire va solliciter plusieurs services pour obtenir des subventions complémentaires.

Un débat s'engage :

Monsieur Etienne LANGERON, demande le montant de la consommation en énergie de l'éclairage public aujourd'hui.

Monsieur Jean Marc MARCHAL précise qu'en environ 7 années, les économies engendrées couvriraient le montant de cet investissement.

Monsieur Stéphane DIDIER demande si le Chemin de la Ronde Fosse est prévu dans le projet sachant que, dans deux ans, des travaux devront être réalisés et demande si les armoires seront changées.

Monsieur Jean Marc MARCHAL, précise que ne sont que les ampoules et supports d'ampoule qui seront changées et non les lampadaires. Oui, les armoires seront remplacées par des horloges astronomiques et des antennes pour la radio synchronisation. Actuellement 83 luminaires auxquels ils en ajoutent 2.

Le conseil municipal a délibéré et voté à l'unanimité l'accord pour la rénovation de l'éclairage public par des LED à Ceintrey.

Dépôt des appels d'offres

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de s'inscrire sur la plateforme du conseil pour y déposer les appels d'offres en lien avec l'assainissement.

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation pour s'inscrire sur le portail du conseil départemental.

Le conseil municipal a délibéré et voté à l'unanimité pour que Monsieur Le Maire puisse déposer les appels d'offres sur le portail du Conseil Départemental.

Questions diverses :

Madame Odile BOUGIE, conseillère déléguée, demande quand nous saurons pour les tours de garde pour les élections européennes.

Monsieur Jean Marc MARCHAL, maire, précise qu'il fera la demande aux élus ultérieurement.

Monsieur Etienne LANGERON signale que, ce jour-là, il est d'astreinte et qu'il risque d'être appelé.

La séance est close à 22h30.

La Secrétaire de séance,
Mireille GRILLET

Le Maire,
Jean-Marc MARCHAL

